

Résolution 1758 (2010)¹

Activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2009-2010

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe se réunit chaque année sous sa forme élargie aux délégations d'Etats membres non européens de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Parlement européen pour débattre des activités de l'OCDE. L'Assemblée parlementaire élargie a passé en revue les activités de l'OCDE en 2009-2010, à la lumière du dernier rapport annuel de l'OCDE, du rapport soumis par la commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée, ainsi que des contributions d'autres commissions de l'Assemblée dans les domaines de la santé, de la politique sociale, de l'environnement, de l'agriculture, des migrations, de l'éducation et de la science.

Elargissement de l'OCDE

2. L'Assemblée élargie souhaite la bienvenue aux trois nouveaux membres de l'organisation (le Chili, Israël et la Slovaquie) et prend acte de la probable adhésion de l'Estonie d'ici à la fin 2010. A cet égard, elle décide d'accorder sept sièges et autant de voix à la délégation du Chili pour qu'elle prenne part aux débats de l'Assemblée élargie. Elle se félicite également des progrès accomplis par la Fédération de Russie. L'Assemblée élargie se réjouit, en outre, de la poursuite de la participation du Brésil, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie et de l'Afrique du Sud aux travaux de fond de l'OCDE dans le cadre des programmes de «l'engagement renforcé», qui devrait mener à des avancées dans les négociations d'adhésion et dans la poursuite de la coopération entre l'OCDE et l'Asie du Sud-Est, considérée comme une région prioritaire. L'Assemblée élargie réaffirme sa conviction que le plein respect de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit, y compris le droit international, doit constituer un critère essentiel pour déterminer s'il convient d'inviter un pays candidat à rejoindre l'OCDE. L'Assemblée élargie encourage l'OCDE à poursuivre son élargissement et à inviter les pays qui satisfont aux critères d'adhésion à entreprendre des négociations à cet effet.

Economie mondiale

3. L'Assemblée élargie se félicite des prévisions de l'OCDE qui laissent entrevoir que le PIB des pays de l'OCDE devrait progresser de 2,7 % cette année, alors qu'il a globalement reculé de 3,3 % l'année passée. Ce chiffre est bien supérieur au 1,9 % prévu en novembre dernier. Les effets des incitations gouvernementales et du restockage industriel s'estompant, on s'attend en 2011 à une croissance de 2,8 %, qui, même si elle n'est pas spectaculaire, peut être qualifiée de régulière. Parmi les principales économies de l'OCDE, les Etats-Unis prendront la tête, avec une croissance de 3,2 % attendue pour cette année et l'année prochaine. Sur un plan général, dans ses dernières perspectives économiques, l'OCDE décrit la situation actuelle comme «relativement prometteuse», situation à laquelle contribue largement la croissance forte des économies émergentes. Cela étant, la solidité de la reprise varie fortement d'une région à l'autre de l'OCDE et c'est dans la zone euro qu'elle est la plus faible et la plus disparate.

1. *Discussion par l'Assemblée* le 6 octobre 2010 (33^e séance) (voir [Doc. 12340](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur: M. Moscoso del Prado Hernández). *Texte adopté par l'Assemblée* le 6 octobre 2010 (33^e séance).



4. Il convient de noter que la raison principale de cette reprise rapide est le rebond des échanges internationaux. Après une diminution de 11 % en 2009 (le premier déclin annuel depuis 1982), on attend une croissance du commerce mondial de l'ordre de 10,6 % cette année, et de 8,4 % en 2011, soit un retour aux niveaux d'avant la crise. Les grandes économies non membres de l'OCDE, notamment la Chine, l'Inde et le Brésil, génèrent largement ce dynamisme. C'est pourquoi une croissance de la production mondiale d'environ 4,5 % est prévue pour 2010 et 2011. L'un des effets de la crise a été d'accélérer le déclin du poids des principaux pays développés dans l'économie mondiale, leur part ayant chuté d'environ 2 % dans les volumes du commerce mondial et de 4,6 % dans la production industrielle mondiale.

5. Dans ce contexte, l'Assemblée élargie souligne la nécessité de mener à bien les négociations commerciales dans le cadre du cycle de Doha, ne serait-ce que dans un esprit de solidarité avec les pays les moins développés. Elle se félicite des résultats prometteurs de la coopération entre l'OCDE et l'Organisation mondiale du commerce pour promouvoir l'assistance aux pays à faible revenu, afin d'accroître leur capacité commerciale, notamment grâce à l'initiative «Aide pour le commerce». L'Assemblée élargie relève en outre l'importance de l'investissement en tant que puissant moteur des flux d'échanges et des créations d'emplois, et encourage l'OCDE à continuer de jouer un rôle central dans la promotion de pratiques exemplaires en matière d'investissement international. A cet égard, elle se félicite du lancement officiel de la mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

6. L'Assemblée élargie est préoccupée par la forte dégradation des finances publiques engendrée par les programmes de relance gouvernementaux et les plans de sauvetage. Les gouvernements devront de ce fait faire face aux conséquences des dépenses exceptionnelles de relance et du sauvetage d'institutions criblées de dettes. Plus de 1 000 milliards d'euros ont été injectés dans les pays de l'OCDE dans des mesures de relance budgétaire en 2009 et, bien que globalement fructueuses, ces interventions ont creusé les déficits, certains gouvernements atteignant des niveaux d'endettement sans précédent en temps de paix, alors que les coûts sociaux (par exemple les allocations chômage) ont augmenté et que les prévisions de recettes ont fondu de façon drastique. Ces pays confrontés à de graves problèmes budgétaires doivent accélérer le rythme de l'assainissement des finances publiques afin de prévenir la menace d'une crise de la dette souveraine. L'Assemblée élargie se félicite des récentes annonces de certains pays quant à leur intention de réduire considérablement les déficits en 2010 et de renforcer leurs institutions et cadres budgétaires. Le principal enjeu est de trouver le bon équilibre entre les mesures d'assainissement des finances publiques, d'une part, et l'aide à la reprise par la stimulation de la compétitivité, de la croissance économique et de la création d'emplois, d'autre part.

7. L'Assemblée élargie note avec inquiétude que le déficit budgétaire de la zone euro a augmenté, passant de 2 % du PIB en 2008 à 6,3 % en 2009. En dépit des grandes disparités entre les membres, un processus déterminé d'assainissement des finances publiques est à l'évidence indispensable (compte tenu du fait que la moyenne des déficits publics représente plus du double du critère de Maastricht, qui est de 3 %). Par ailleurs, devant l'instabilité persistante, les marchés se sont montrés très inquiets des contradictions internes perçues au niveau de la monnaie, allant jusqu'à émettre des doutes sur sa viabilité à long terme. L'Assemblée élargie soutient pleinement les conclusions de l'OCDE selon lesquelles il convient de répondre de manière directe à ces inquiétudes par le renforcement de l'architecture de la réglementation et de la supervision financières de la zone et par une adhésion plus ferme aux règles. Un contrôle plus strict des politiques nationales, prenant en compte les questions de compétitivité, est certainement nécessaire. Il conviendrait, par ailleurs, d'envisager un système d'audit externe et des possibilités de sanctions plus sévères en cas de non-respect des règles.

8. La crise financière, économique et sociale a remis en cause un certain nombre de postulats qui ont sous-tendu les politiques économiques des Etats membres au cours des dernières décennies, tels que la dérégulation, la primauté des critères économiques dans tous les domaines de la vie, ou encore l'importance excessive accordée au profit et à la croissance. La confiance placée dans le modèle économique du capitalisme mondialisé reposant sur les mécanismes du marché libre a été sapée. L'Assemblée élargie craint que notre système financier ne remplisse plus les fonctions essentielles que l'on attend de lui – soutenir l'économie productive et les systèmes fondamentaux dont nous dépendons tous. La finance devrait être un moyen, et non une fin. Elle devrait soutenir les systèmes vitaux de la société, à savoir: l'économie fondamentale de la famille, du quartier et de la communauté, ainsi que l'environnement.

9. L'année dernière, l'Assemblée élargie a invité «instamment l'OCDE à analyser le rôle que ses conseils sur les politiques à suivre ont joué dans la vulnérabilité aux crises des systèmes monétaires, financiers et économiques. Elle [a demandé] à l'OCDE d'en présenter les résultats à l'Assemblée parlementaire au cours des dix prochains mois. L'OCDE pourrait tirer de cette analyse des enseignements précieux afin d'améliorer

ses conseils en matière de politique» ([Résolution 1684 \(2009\)](#), paragraphe 12). L'Assemblée regrette qu'aucun document officiel n'ait été rédigé et invite l'OCDE à réaliser une telle analyse d'ici à quatre mois et à faire rapport à l'Assemblée.

10. C'est pourquoi l'Assemblée élargie juge essentiel que la «réponse stratégique à la crise» de l'OCDE, destinée à contrer les effets de la crise dans un certain nombre de domaines, soit mise en pratique (notamment en améliorant la transparence fiscale, en alignant les réglementations et incitations du secteur financier afin de renforcer l'efficacité des contrôles et d'améliorer la gestion des risques et la gouvernance d'entreprise). L'Assemblée élargie considère que la coopération internationale est particulièrement importante pour instaurer un cadre de réglementation et de contrôle plus solide et plus cohérent au niveau mondial pour le secteur financier, de telle sorte que celui-ci serve les intérêts de l'économie réelle, favorise les entreprises durables et le travail décent (selon la définition de l'Organisation internationale du travail), et protège mieux l'épargne et les pensions. A cet égard, l'Assemblée élargie se félicite des travaux multilatéraux réalisés et des normes établies par l'OCDE pour les différents aspects des politiques sociales et de l'emploi, de la cohésion sociale et de la bonne gouvernance. En outre, l'Assemblée élargie encourage l'OCDE à continuer de promouvoir les travaux sur la «mesure des progrès de la société».

11. L'Assemblée élargie note avec inquiétude que, selon les nouvelles estimations de l'OCDE, les déséquilibres mondiaux vont probablement encore se creuser dans un proche avenir. C'est pourquoi elle appelle les gouvernements, y compris ceux des économies émergentes, à s'attaquer au problème des déséquilibres économiques et des limitations structurelles, mis en lumière par la crise, par le biais d'une réforme coordonnée des politiques nationales, en tenant compte de la taille des économies respectives. Cet objectif pourrait être partiellement atteint par une réduction progressive des mesures de soutien exceptionnelles, mais nécessite plus fondamentalement des mesures corrigeant les niveaux disproportionnés d'épargne, d'investissement et de consommation. Au cours des dernières années, les taux d'épargne et de dépense ont divergé selon les économies, certaines étant trop axées sur la consommation et d'autres sur la production. Un modèle de croissance durable suppose en outre une bonne répartition de l'épargne et de l'investissement au plan global, et non leur concentration à l'extrême.

12. L'Assemblée élargie se félicite des conclusions du Conseil ministériel de l'OCDE réuni les 27 et 28 mai 2010, adoptées par les Etats membres de cette organisation et par les pays candidats à l'adhésion. Ces conclusions sont pertinentes pour toutes les économies de marché et mettent l'accent sur l'assainissement des finances publiques, la mise en œuvre des réformes structurelles et le renforcement de l'engagement en faveur des principes fondamentaux de propriété, d'intégrité et de transparence. Ces politiques et stratégies sont essentielles pour assurer l'implantation solide de la reprise et sa transformation en une croissance équilibrée et auto-entretenue.

13. La crise économique actuelle s'est traduite par un chômage record dans beaucoup de pays de l'OCDE et a fait naître la crainte d'une reprise sans emploi. Le chômage et les écarts de production risquent de rester élevés. L'Assemblée élargie estime que des politiques sociales et des mesures favorisant l'emploi peuvent largement contribuer à une relance créatrice d'emplois. Alors que les pays font face au problème du rééquilibrage budgétaire, l'Assemblée élargie juge particulièrement important de garder la possibilité d'inscrire dans les budgets des programmes efficaces en matière d'emploi pour soutenir les travailleurs les plus exposés au risque de chômage de longue durée et de rupture avec le marché du travail.

14. L'Assemblée élargie est convaincue que des réformes du marché du travail doivent être appliquées de manière à accroître la production potentielle, à soutenir l'innovation et à empêcher le chômage élevé de s'installer durablement. Elle se félicite que la réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi offre un cadre complet de promotion d'une meilleure adaptabilité au marché de l'emploi. Par ailleurs, elle salue le fait que l'OCDE ait mis l'accent sur la stratégie de croissance verte et encourage l'organisation à poursuivre son rôle clé dans les efforts mondiaux de promotion de la croissance verte et de la durabilité sociale. En même temps, l'Assemblée élargie encourage l'OCDE à mener davantage de travaux et d'analyses sur la question pressante du chômage des jeunes, car des politiques sont indispensables pour aider ces derniers à prendre fermement pied sur le marché du travail – y compris en renforçant leurs compétences – afin d'améliorer leurs perspectives de carrière.

15. Au lendemain de la crise mondiale, l'Assemblée élargie salue l'approche de l'OCDE en matière de gouvernance d'entreprise, jugeant qu'il s'agit là d'un domaine crucial dans lequel il y a lieu de tirer des leçons et d'étendre les bonnes pratiques. Elle se félicite des conclusions du Comité de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, pour qui les faiblesses et les échecs de la gouvernance d'entreprise ont joué un rôle décisif dans le développement de la crise, notamment en termes de rémunération, de gestion des risques, de pratiques

des conseils d'administration et d'exercice des droits des actionnaires. A cet égard, l'Assemblée élargie réitère son soutien aux Principes de gouvernance d'entreprise de l'OCDE, qui offrent une bonne plate-forme pour remédier aux défaillances, et espère que la priorité sera accordée à leur mise en œuvre.

16. L'Assemblée élargie se félicite des efforts conjoints de l'OCDE et du Conseil de l'Europe qui ont mené à la rédaction du Protocole d'amendement concernant la Convention sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (STCE n° 208), ouvert à la signature le 27 mai 2010. Le protocole reflète les développements technologiques en matière de transfert d'informations et met la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (STE n° 127) en conformité avec la «norme internationale relative à l'échange de renseignements en matière fiscale» – le code de référence dans ce domaine (initié par l'OCDE). Il devrait faciliter la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, et a été mis à la disposition de pays qui ne sont membres ni de l'OCDE ni du Conseil de l'Europe. Les modifications apportées à la convention par le protocole visent tout spécialement à permettre l'accès aux informations bancaires et l'échange de celles-ci, pour lutter contre les infractions fiscales et les autres formes de manquements (autres questions fiscales civiles, comme la tarification abusive des virements et une gestion fiscale agressive). L'Assemblée élargie est persuadée que le travail d'avant-garde de la convention – renforcée par ce protocole – verra sa portée et son champ d'application élargis, et qu'elle deviendra la pierre angulaire de la coopération internationale en matière fiscale.

Politique sociale et de santé

17. L'Assemblée élargie se félicite des travaux menés par l'OCDE, visant à recommander la mise en place de politiques de l'emploi réactives, équitables et efficaces susceptibles d'apporter une réponse à la crise de l'emploi actuelle et aux difficultés à venir. Elle encourage l'OCDE à inviter ses membres à redoubler d'efforts pour créer des emplois et maintenir un accompagnement efficace des personnes qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes et les chômeurs de longue durée. Elle demeure cependant particulièrement préoccupée par la situation des seniors qui sont confrontés à une forte hausse du chômage de longue durée et qui seront probablement durement touchés par les réformes des régimes de retraite. Par conséquent, l'Assemblée élargie exhorte les gouvernements des pays de l'OCDE à renforcer leurs politiques visant à ménager un juste équilibre entre travail et retraite, et à favoriser l'allongement de la vie active, à veiller à ce que les pensions de retraite soient suffisantes pour permettre aux femmes et aux hommes âgés de mener une existence décente, et à garantir la sécurité des retraites au lendemain de la crise économique.

18. L'Assemblée élargie note également que l'augmentation des dépenses de santé pèse sur les budgets des Etats et met en garde contre le danger qu'il y aurait à réduire les dépenses publiques de santé sans discernement, dans la mesure où cela pourrait porter atteinte à l'égalité d'accès à la santé dans les pays membres de l'OCDE. Par conséquent, elle invite ces derniers à accorder une attention prioritaire à la question de la bonne gouvernance dans le secteur de la santé, étant donné l'importance de la responsabilité et de la transparence démocratiques dans la prise de décision en matière de santé publique, et à reconnaître que la protection de la santé en tant que droit de l'homme est une condition essentielle de la cohésion sociale et de la stabilité économique. L'égalité d'accès aux soins de santé et aux traitements devrait être garantie à toute personne vivant dans un pays de l'OCDE, sans discrimination fondée sur le statut d'immigrant ou les moyens financiers.

Environnement et agriculture

19. L'Assemblée élargie salue les travaux menés par l'OCDE dans le domaine de l'environnement et se félicite que l'on prenne davantage conscience que la sortie de la crise économique dépend de la mise en place de nouvelles sources de croissance respectueuses de l'environnement.

20. Dans ce contexte, elle salue le lancement de la Stratégie pour une croissance verte, qui met en évidence les principaux obstacles à surmonter afin de susciter une croissance économique à la fois forte et écologiquement durable, et qui propose en même temps aux décideurs politiques des outils pratiques pour assurer la transition vers une économie plus verte.

21. L'Assemblée élargie insiste pour que des mesures concrètes soient rapidement prises, notamment en ce qui concerne la réforme des subventions préjudiciables à l'environnement (par exemple les combustibles fossiles), la suppression des obstacles aux échanges de biens et services environnementaux, le soutien à l'innovation (dans le respect du principe de précaution appliqué au développement de toute nouvelle technologie dont on ne connaît pas avec certitude les effets sur l'environnement) et à la diffusion des technologies propres, et une harmonisation des moyens d'action au niveau international.

22. Elle propose d'élaborer de nouveaux outils de mesure du bien-être, non plus axés sur le seul bien-être matériel, mais prenant également en compte la qualité de l'environnement et la qualité de vie. Dans ce contexte, elle rappelle la [Recommandation 1885 \(2009\)](#) sur l'élaboration d'un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme relatif au droit à un environnement sain et recommande au Comité des Ministres de prendre toutes les mesures pour élaborer cet instrument le plus rapidement possible.

23. L'Assemblée élargie souligne en même temps la nécessité de parvenir à un accord international sur les gaz à effet de serre, afin d'engager le plus grand nombre de pays à mettre en place une réduction conséquente.

Migration et population

24. L'Assemblée élargie s'inquiète des effets de la récente crise économique sur les flux migratoires internationaux et sur l'emploi des migrants dans la plupart des pays de l'OCDE. Elle se félicite des efforts constants de l'OCDE pour aider les gouvernements à trouver des réponses et des ajustements à la contraction du marché du travail. A cet égard, elle salue tout particulièrement la récente publication des *Perspectives des migrations internationales 2010*.

25. Tout en reconnaissant que la diminution des migrations de main-d'œuvre est due en grande partie à une réduction de la demande, l'Assemblée élargie continue d'être préoccupée par le durcissement des mécanismes administratifs d'immigration dans plusieurs pays de l'OCDE. Elle appelle à nouveau les gouvernements des Etats membres à ne pas fermer les voies légales d'entrée et d'emploi des migrants, et à leur garantir une protection adéquate et effective de leurs droits ainsi que l'égalité de traitement avec les demandeurs d'emploi autochtones sur le marché du travail. En outre, l'Assemblée élargie appelle les gouvernements à adopter des mesures qui contribueraient à recenser les secteurs touchés par une pénurie endémique de compétences et à remédier à cette pénurie, qui sera encore plus manifeste lors de la reprise économique.

26. En outre, compte tenu des besoins structurels de main-d'œuvre, d'une part, et du nombre accru de migrants irréguliers résidant dans les pays de l'OCDE, d'autre part, l'Assemblée élargie encourage l'OCDE à mener une étude sur les possibilités de régulariser la situation des migrants irréguliers qui ne peuvent ou ne veulent pas retourner dans leur pays d'origine et de les intégrer dans les filières légales du marché du travail.

Education et science

27. L'Assemblée parlementaire élargie se félicite de l'élaboration, par l'OCDE, d'un nouvel outil d'évaluation des résultats des étudiants, l'«Evaluation des résultats de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur» (*Assessment of Higher Education Learning Outcomes – AHELO*), conçu comme un outil destiné à aider les universités à évaluer et à améliorer leur enseignement, les étudiants à mieux choisir leurs établissements et les décideurs politiques à veiller à ce que les montants considérables consacrés à l'enseignement supérieur soient bien dépensés. En outre, cet outil permettra aux employeurs de savoir si les compétences des diplômés qui entrent sur le marché du travail correspondent à leurs besoins.

28. L'Assemblée parlementaire élargie attire l'attention des Etats membres sur la nécessité de consacrer des dépenses budgétaires plus ciblées aux politiques d'éducation, en tenant compte du constat établi par l'OCDE: la qualité de l'enseignement et de la formation est plus importante que la durée des programmes d'enseignement, et le cadre de l'apprentissage et de l'enseignement doit être amélioré pour accroître l'efficacité de l'éducation et en optimiser les résultats. Le programme de l'OCDE «Centre pour des environnements pédagogiques efficaces» (Centre for Effective Learning Environments – CELE) favorise l'échange de vues et l'analyse en matière de politique, de recherche et d'expérience dans les domaines liés à la construction scolaire, en vue d'améliorer la qualité et la fonctionnalité des bâtiments scolaires, de veiller à la meilleure utilisation possible des ressources consacrées à la planification, à la construction, au fonctionnement et à l'entretien des bâtiments scolaires, et de signaler, en l'anticipant, l'incidence des tendances de l'éducation et de la société en général sur les bâtiments scolaires.

29. S'agissant une nouvelle fois de l'optimisation des ressources, l'Assemblée parlementaire élargie prend acte de la mise en garde de l'OCDE au sujet de l'apparition, dans le cadre des technologies de l'information et de la communication, d'une nouvelle forme de «fracture numérique» entre, d'une part, les étudiants dotés d'un capital économique, culturel et social qui leur permet d'acquérir les compétences et les aptitudes adéquates pour tirer parti de l'utilisation de l'informatique et, d'autre part, ceux qui en sont dépourvus. Les études montrent que, malgré les investissements réalisés par les gouvernements pour équiper les établissements scolaires en matériel informatique, leur utilisation par les enseignants et les élèves ne correspond pas à ce qu'elle devrait être. La définition d'indicateurs mondiaux s'impose pour évaluer comment

l'enseignement obligatoire intègre ce que l'on appelle «les compétences du XXI^e siècle», en vue d'améliorer les processus d'enseignement, de valoriser les programmes d'éducation individualisée et de préparer les élèves à leur vie d'adulte, en leur permettant d'acquérir les aptitudes nécessaires dans une société où les compétences technologiques sont de plus en plus indispensables.

30. L'Assemblée parlementaire élargie s'inquiète du fait que les chiffres des Etats membres de l'OCDE continuent à révéler que les élèves et étudiants immigrés ont souvent un accès plus limité à un enseignement de qualité, quittent l'école plus tôt et sont moins diplômés de l'enseignement supérieur que les enfants nés dans leur pays d'accueil. Elle encourage les Etats membres du Conseil de l'Europe à prendre de nouvelles initiatives pour veiller à ce que, d'une part, les migrants de la première et de la deuxième génération bénéficient dès le départ d'un égal accès à l'éducation et d'une assistance adéquate pour intégrer les systèmes nationaux, et à ce que, d'autre part, les structures éducatives soient conçues pour s'adapter aux élèves de différentes origines culturelles.